



**AEQUITAS**  
**Revue de Développement Humain, Handicap et**  
**Changement social**  
***Journal of Human Development, Disability and Social***  
***Change***

## **Ligne éditoriale**

La revue **AEQUITAS** est publiée par le Réseau International sur le Processus de Production du Handicap (RIPPPh). Par conséquent, il est important que sa ligne éditoriale soit en cohérence avec la mission, les objectifs et les valeurs du RIPPPh.

La mission :

Le Réseau International sur le Processus de production du handicap (RIPPPh) est un organisme international, basé au Québec (Canada), visant l'exercice du droit à l'égalité des personnes ayant des incapacités par le biais du développement et de la diffusion des connaissances, contribuant à une société inclusive.

Il a pour mission de favoriser une réponse plus adéquate aux besoins des personnes ayant des déficiences, des incapacités et vivant des situations de handicap par le biais de la promotion, de l'application et du développement du cadre conceptuel du Modèle de développement humain - Processus de production du handicap (MDH-PPH).

Les objectifs°:

- Soutenir le développement des connaissances
- Diffuser les connaissances
- Promouvoir les droits humains
- Faire du réseautage au niveau international.

Les valeurs :

- Le respect, en toutes circonstances, de la dignité humaine, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix.

- La valorisation de la pleine participation sociale des personnes de tous âges ayant des incapacités et le développement de sociétés inclusives comme principes fondamentaux.
- La reconnaissance de l'importance des facteurs environnementaux dans la création des situations de handicap.
- La non-discrimination et l'accès inclusif comme conditions fondamentales visées par toute société ou habitat.
- La reconnaissance de la transversalité du handicap et la pertinence d'approches différenciées selon le genre, l'orientation sexuelle, l'âge et l'appartenance linguistique, ethnique et culturelle.
- La responsabilisation de l'ensemble des acteurs sociaux dans leurs champs de compétences dans la mise en œuvre du droit à l'égalité et de sociétés inclusives.

Si un article va à l'encontre d'un objectif ou s'oppose à une valeur du RIPPH, cela représente une raison menant au refus de l'article.

### **Thèmes et orientations**

La revue s'intéresse au développement et à la diffusion des connaissances concernant la participation sociale des personnes ayant des incapacités, ainsi qu'aux développements conceptuels dans le champ du handicap, à la défense des droits, aux représentations sociales, aux perspectives de changements sociaux. Bref, la revue est ouverte à toutes les contributions participant à la réalisation de la mission et des objectifs du RIPPH.

La revue valorise les perspectives «°interdisciplinaires°», «°trans-incapacités°» (cross-disability), «°intersectionnelles°» et «°transgénérationnelles°» dans toutes les disciplines de sciences humaines et sociales, quelles que soient les formes de déficience et d'incapacité et qu'elles qu'en soient les causes y compris le vieillissement. Ces principes incluent les maladies chroniques et les problèmes de santé mentale persistants ou épisodiques.

Bien que la revue publie des textes scientifiques, elle désire également ouvrir ses colonnes aux professionnels qui interviennent dans le milieu et ce dans une perspective intersectorielle. Elle souhaite aussi offrir aux personnes qui vivent avec des déficiences, des incapacités ou des situations de handicap une occasion de prise de parole. Par conséquent, la revue publie différentes catégories de textes fondés sur les savoirs académiques, expérientiels et professionnels, dont on trouvera les descriptions dans le document : «°Instructions aux auteurs°».

## Définitions des termes

Le RIPPH participe à la promotion du Modèle de développement humain – Processus de production du handicap. Dans ce sens, il adhère aux définitions conceptuelles de ce modèle et vise à leur diffusion internationale. Dans un souci d'éviter les confusions dues à la polysémie des termes ou à leur traduction, il est demandé aux auteurs d'utiliser ces définitions.

Cependant, il est nécessaire de clarifier que cela est demandé dans le but d'augmenter la qualité de la revue et de faciliter la compréhension des lecteurs. En aucun cas, cela vise à empêcher la publication de textes qui se réfèreraient à d'autres définitions de ces termes. La revue est bien au contraire ouverte aux articles qui désirent discuter explicitement des définitions de termes en les questionnant, les confrontant, les critiquant ou en proposant des bonifications.

Les notions qui donnent le plus souvent lieu à des confusions que nous désirons éviter sont les suivantes :

1. **Aptitudes** : Une aptitude est la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.  
Une aptitude peut varier entre la **capacité** totale à accomplir une activité jusqu'à l'**incapacité** complète d'accomplir cette activité.  
Par conséquent, une personne incapable d'accomplir une activité motrice, visuelle, auditive, intellectuelle, cognitive ou comportementale vit une incapacité.
2. **Habitudes de vie** : Une habitude de vie est une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (l'âge, le sexe, l'identité socioculturelle, etc.). Elle assure la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence.
3. **Situation de participation sociale** : Une situation de participation sociale correspond à la réalisation d'habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux.
4. **Situation de handicap** : Une situation de handicap correspond à la réduction de la réalisation d'habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux.

Ainsi, la situation de handicap est toujours relative à l'interaction entre les facteurs personnels et environnementaux. Cela implique qu'être en situation de handicap ne relève jamais uniquement des facteurs

personnels. Une personne peut vivre de nombreuses incapacités et ne pas être en situation de handicap, dès lors qu'elle réalise ses habitudes de vie. Une personne ne peut pas non plus être en « situation de handicap physique, mental, intellectuel, psychique, visuel » ... Une situation de handicap n'est pas une caractéristique fonctionnelle de la personne, mais bien la conséquence de la rencontre entre la personne ayant des incapacités avec des obstacles environnementaux physiques et sociaux.

Aussi, les énoncés comme « personnes handicapées » ou « personnes vivant avec un handicap<sup>o</sup> » sont-ils à éviter, car ils entretiennent une confusion courante entre la désignation de personnes ayant des incapacités et celle de personnes en situation de handicap.

L'utilisation de terminologies tirées d'ouvrages, articles ou autres usages courants historiquement et culturellement peut être mise entre guillemets, ou mieux encore, explicitée en note de bas de page.